

2M.COM
Société par actions simplifiée (à associé unique)
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 18 Rue des Lilas, 31500 TOULOUSE
508 792 918 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente-et-un mars,
A onze heures (11 heures),

Monsieur **Maxime MEDARD**, demeurant 214 Avenue Jean Rieux, 31500 TOULOUSE,

Associé unique et Président de la société **2M.COM**,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 18 Rue des Lilas, 31500 TOULOUSE au 2 Rue Jean Sizabuire, 31400 TOULOUSE, à compter du 1^{er} avril 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : 2 Rue Jean Sizabuire, 31400 TOULOUSE.

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique et Président a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Maxime MEDARD
Associé unique - Président

